

**Compte-rendu synthétique
Séance publique du Conseil municipal
du 22 novembre 2021**

(Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du CGCT)

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe CARDIN.

Date de la convocation : le 16 novembre 2021

Présents : Monsieur Christophe BATAILH, Madame Céline BECKER-GANDIT (délibérations n°20, n°21, et n°17), Monsieur Jean-Baptiste CAILLET, Monsieur Philippe CARDIN, Madame Sylvie CHARLETY, Madame Véronique CLERC, Monsieur Mathieu COLLET, Madame Noémie DELIN, Monsieur Jean-Pierre DESBENOIT, Madame Aude DUBRULLE, Madame Christine ELISE, Madame Colette FRANCOIS (de l'ouverture de la séance à la délibération n°16), Madame Méлина HERENGER, Madame Joëlle HOURS, Monsieur Antoine JAMMES, Monsieur Stéphane MAIRE, Madame Isabelle MALZY, Monsieur Gabriel MOREAU, Monsieur Antoine NAILLON, Madame Marie-Odile NOVELLI, Monsieur Pascal OLIVIERI, Monsieur Thibault PARMENTIER, Madame Dominique PERNOT, Monsieur Francis PILLOT, Monsieur Ilyès POURRET, Madame Christel REFOUR, Madame Catherine SABONNADIÈRE, Monsieur Yuthi YEM.

Pouvoirs : Madame Céline BECKER-GANDIT à Monsieur Ilyès POURRET (de l'ouverture de la séance à la délibération n°16, délibération n°18 jusqu'à la fin de la séance), Monsieur Henri BIRON à Monsieur Stéphane MAIRE, Madame Colette FRANCOIS à Monsieur Philippe CARDIN (de la délibération n°20 à la fin de la séance), Madame Leïla GADDAS à Monsieur Francis PILLOT, Monsieur Melvin GIBSON à Madame Christine ELISE, Monsieur Pierre GUERIN à Madame Dominique PERNOT, Madame Nelly SAVOIE à Madame Isabelle MALZY.

Absents : néant.

Ouverture de la séance à 18h00 par le Maire, qui, après avoir constaté que le quorum est atteint, propose au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Colette FRANCOIS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu synthétique de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer avec l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe les conseillers que la délibération n°15 qui était intitulée « Constitution de partie civile - Affaire COMMUNE DE MEYLAN c./ Monsieur Dylan BENONI » est retirée de l'ordre du jour.

**Première partie du conseil municipal (18h00)
Délibérations sans présentation détaillée**

Commission Démocratie

1 Budget Ville 2021 - Admission en non-valeur - Rapporteur : Aude DUBRULLE

Le rapporteur informe le Conseil municipal que le comptable public assignataire n'a pu recouvrer certaines créances du budget Ville pour un montant total de 2 464,02 €.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'admettre en non-valeur l'ensemble de ces créances par l'émission d'un mandat à l'article 6541 pour les créances admises en non-valeur et d'un mandat à l'article 6542 pour les créances éteintes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 Budget Ville 2021 - Décision modificative n° 2 - Rapporteur : Aude DUBRULLE

La décision modificative n° 2 propose des régularisations comptables et quelques réajustements budgétaires au budget Ville 2021.

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix pour et 0 voix contre.

Abstentions : 7 (Leïla GADDAS, Joëlle HOURS, Pascal OLIVIERI, Thibault PARMENTIER, Francis PILLOT, Catherine SABONNADIÈRE, Yuthi YEM).

3 Budget Inovallée 2021 - Décision modificative n° 2 - Rapporteur : Aude DUBRULLE

La décision modificative n° 2 - 2021 du budget Inovallée propose des régularisations comptables et des réajustements budgétaires au budget annexe.

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix pour et 0 voix contre.

Abstentions : 7 (Leïla GADDAS, Joëlle HOURS, Pascal OLIVIERI, Thibault PARMENTIER, Francis PILLOT, Catherine SABONNADIÈRE, Yuthi YEM).

4 Créations de postes - Rapporteur : Mélina HERENGER

Ville – postes permanents

- Ligne 1 : création d'un poste d'attaché à temps complet pour le remplacement de la responsable du service Ressources Humaines suite à une mobilité externe
- Ligne 2 : création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe suite à une réussite de concours au Centre Technique
- Ligne 3 : Création d'un poste d'adjoint d'animation et d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet suite à une mobilité externe sur le service Enfance Jeunesse
- Ligne 4 : création d'un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale suite à mobilité externe sur le CRC
- Ligne 5 : création d'un poste de technicien et technicien principal 1^{ère} classe suite à une mobilité externe sur le service construction durable
- Ligne 6 : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à mobilité externe sur le service petite enfance
- Ligne 7 : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à démission sur le service espaces verts
- Ligne 8 : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à démission sur le service espaces verts

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 Modification de la charte du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) - Rapporteur : Stéphane MAIRE

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la ville de Meylan a souhaité donner une place plus importante aux jeunes et impulser une participation active des jeunes dans la vie locale en créant par délibération en date du 29 juin 2021 le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) en remplacement du Conseil Municipal d'Enfants (CME) dont la création remontait à 1998.

Avant les élections, un ajustement de la charte est nécessaire pour réaliser les 2 modifications suivantes :

- L'ouverture des votes à tous les élèves des écoles élémentaires et des collèges, quel que soit leur lieu de domiciliation
- La suppression de l'obligation de se constituer en binôme pour les collégiens : les candidats se

présentent individuellement mais sont élus par binôme mixte (une fille et un garçon). Les votes qui ne respecteraient pas le binôme avec la parité seront déclarés nuls.

La première élection aura lieu au dernier trimestre 2021 (fin novembre / début décembre 2021); le mandat sera pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 Intercommunalité : Rapport des observations définitives de la CRC sur Grenoble Alpes Métropole - Contrôle sur les exercices 2014 et suivants - Rapporteur : Philippe CARDIN

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne - Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de Grenoble-Alpes Métropole au cours des exercices 2014 et suivants.

Lors de sa séance du 4 juin 2021, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la Métropole pour être communiquées à son assemblée délibérante.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être communiqué au conseil municipal, et donner lieu à un débat.

Le conseil municipal prend acte du rapport des observations définitives de la CRC sur Grenoble Alpes Métropole.

7 Modification des membres des commissions municipales - Rapporteur : Philippe CARDIN

Trois commissions municipales permanentes ont été créées pour la durée du mandat, par la délibération n°2020-07-16-13 du 16 juillet 2020. Ces commissions sont les suivantes :

- Commission « Démocratie »
- Commission « Ecologie »
- Commission « Solidarité »

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il convient de procéder à une modification de la composition des commissions municipales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commission Solidarité

8 Election du membre remplaçant de Monsieur Marien BRAULT au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Rapporteur : Philippe CARDIN

Le conseil municipal a fixé le nombre et élus les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par délibération du 10/07/2020.

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à une réélection.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 Désignation du représentant de la commune auprès de la mission locale du Grésivaudan-Grenoble-Alpes Métropole - Rapporteur : Christel REFOUR

Il est proposé au conseil municipal de désigner un nouveau représentant auprès de la mission locale du Grésivaudan-Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 Subventions exceptionnelles sur projet aux associations pour l'exercice 2021 -
Rapporteur : Christophe BATAILH

La collectivité dispose d'une ligne budgétaire dédiée au Fonds d'Initiative locale (FIL) d'un montant global de 15 000 euros.

L'objet de cette délibération est d'octroyer une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021 à des associations ayant fait une demande pour un projet particulier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11 Dérogation au repos dominical pour l'année civile 2022 - Rapporteur : Christophe BATAILH

Dans les établissements de commerce de détail, le repos hebdomadaire ayant lieu normalement le dimanche peut être supprimé certains dimanches désignés.

- Si le seuil n'excède pas 5 dimanches, la liste des dates retenues doit être décidée par le Maire avant le 31 décembre 2020 pour l'année 2021.
- Au-delà des 5 dimanches, la commune saisit l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont la Ville est membre (Grenoble-Alpes Métropole).

Le principe du volontariat pour les salariés demeure. Les contreparties restent fixées par la loi en ce qui concerne le doublement du salaire et du repos compensateur. Dans un souci de cohérence territoriale, chaque année une réflexion préalable est menée en concertation avec Grenoble-Alpes Métropole, les représentations des Chambres consulaires, les communes de l'agglomération grenobloise, un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et des représentants des organisations syndicales des salariés.

Cette délibération vise à autoriser un maximum de cinq dérogations au principe du repos dominical et à autoriser le Maire à définir la liste des dimanches concernés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12 Accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et dans les accueils collectifs de mineurs périscolaires (ALSH) pour l'année 2021 - Rapporteur : Céline BECKER-GANDIT

La commune s'inscrit dans la politique Famille de la CAF qui soutient différentes mesures visant à répondre à des besoins spécifiques et à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et dans les accueils collectifs de mineurs (ALSH).

La collectivité a répondu à l'appel à projet de la CAF pour bénéficier de subventions spécifiques à l'accueil des enfants en situation de handicap.

La CAF a validé l'octroi, à la commune de Meylan, de subventions de fonctionnement pour l'accueil des enfants en situation de handicap :

- Dans les établissements d'accueil du jeune enfant : montant 20 000 €
- Dans les accueils collectifs de mineurs périscolaires : montant 12 000 €.

Les conventions, conclues pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, définissent les modalités dans lesquelles la CAF apporte son soutien au fonctionnement et les engagements de la commune envers la CAF.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13 Délibération portant sur l'adoption de la tarification sociale des activités de musique et de théâtre du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) - Rapporteur : Jean-Pierre DESBENOIT

Avenant relatif à la délibération portant sur l'adoption de la tarification sociale des activités de musique et

de théâtre du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commission Ecologie

14 Attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Champ de la Cour - Rapporteur : Antoine JAMMES

Délibération rectificative à la délibération du mois d'octobre concernant l'opération d'embellissement de la rue du Champ de la Cour. Le montant du fonds de concours y est corrigé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16 Convention pour la création d'une mare dans le cadre du contrat vert bleu métropolitain - Rapporteur : Marie-Odile NOVELLI

Dans le cadre du contrat vert bleu de Grenoble-Alpes Métropole qui vise à améliorer les continuités écologiques, la Délégation Isère de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA), porte le « plan de restauration des mares ».

L'objectif principal est de restaurer un réseau fonctionnel de mares sur le territoire de la métropole.

La LPO accompagne techniquement et financièrement les communes qui le désirent.

La Ville de Meylan a identifié l'Espace Naturel Sensible de la Boucle de la Taillat comme lieu propice à l'implantation d'une nouvelle mare pour deux raisons principales : accroître la biodiversité du lieu en créant un nouveau milieu et en permettant une exploitation pédagogique renforcée.

Elle a donc décidé de signer une convention avec la LPO AuRA pour la réalisation d'une mare début 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil municipal à 19h09.

Heure citoyenne (19h30)

Tranquillité publique et proximité

Deuxième partie du conseil municipal (20h30)

Délibérations avec présentation détaillée

Monsieur le Maire annonce que le déroulé va être amendé afin d'accueillir Mme Juliette BEREGI, secrétaire générale adjointe à la préfecture de l'Isère et sous-préfète déléguée à la politique de la ville qui nous fait l'honneur de sa présence pour présenter le contrat de mixité sociale qui va être signé par la Ville avec l'Etat, la Métropole et l'EPFL.

Il la remercie de sa présence et lui laisse la parole avec Antoine JAMMES, 2^{ème} adjoint à l'urbanisme, pour cette présentation.

Monsieur le Maire rouvre la séance du conseil municipal à 20h58.

Commission Ecologie

20 Conclusion d'un contrat de mixité sociale - Rapporteur : Antoine JAMMES

Suite à l'arrêté préfectoral n°38-2020-12-29-004 en date du 29 décembre 2020 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2017-2019 à l'encontre de la commune de Meylan, cette dernière s'est engagée dans une démarche volontariste et partenariale avec l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et l'EPFL du Dauphiné formalisée par la conclusion d'un contrat de mixité sociale visant à atteindre les objectifs légaux de production de logements sociaux.

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil municipal à 21h14 afin de laisser à nouveau la parole à Madame Juliette BEREGI.

Monsieur le Maire rouvre la séance du conseil municipal à 21h17.

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix pour et 0 voix contre.

Abstentions : 7 (Leïla GADDAS, Joëlle HOURS, Pascal OLIVIERI, Thibault PARMENTIER, Francis PILLOT, Catherine SABONNADIÈRE, Yuthi YEM).

21 Allocation d'une subvention au profit de GRENOBLE HABITAT pour la réalisation de logements destinés à faire l'objet de baux réels solidaires - Rapporteur : Antoine JAMMES

GRENOBLE HABITAT est cotitulaire d'un permis de construire un ensemble immobilier de 504 logements situé 2 chemin des Sources à Meylan (parcelles AL 169p 170 171 173 247 251p 252p 253p 402p 404p et 406), délivré le 12 avril 2021.

La commune a formulé le souhait que 25 des logements prévus en accession libre soient transformés en logements faisant l'objet de baux réels solidaires.

Afin de permettre l'équilibre de l'opération, GRENOBLE HABITAT a sollicité le versement d'une subvention communale d'un montant total de 785 000€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ne participant pas au vote : 1 (Francis PILLOT).

Commission Démocratie

17 Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 - Rapporteur : Aude DUBRULLE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget prévisionnel.

Il s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget 2022, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquence les besoins de financements et moyens à mettre en œuvre.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relative à l'exercice à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

18 Délibération Cadre de la commande publique responsable de la Ville de Meylan -
Rapporteur : Dominique PERNOT

La délibération cadre de la commande publique accompagne le nouveau règlement intérieur de la commande publique de la Ville de Meylan. Cette délibération permet d'inscrire les orientations politiques de la collectivité en la matière, qui doivent être mises en œuvre dans la passation et l'exécution des marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commission Ecologie

19 Charte engagement Plan Climat Air Energie Métropolitain - Rapporteur : Marie-Odile NOVELLI

Depuis 2005 Grenoble Alpes Métropole s'est engagée dans une démarche « Climat Air Energie » avec différents plans qui se sont succédés.

Dans une perspective de neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050, un nouveau plan climat démarre pour la période 2020 – 2030 avec comme ambition d'agir en établissant une feuille de route:

- Pour le climat,
- Pour la qualité de l'air
- Et pour adapter le territoire au dérèglement climatique.

Pour ce faire, des objectifs à atteindre pour 2030 ont été fixés et 5 axes de travail ont été définis.

Grenoble Alpes Métropole propose aux communes de se joindre à cette démarche et de les accompagner avec l'assistance de la SPL ALEC.

Il est proposé d'approuver la signature de la charte d'engagement proposée par la Métropole pour la période 2020 -2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses du groupe Réunissons Meylan :

Question n°1 sur le Projet Mi-Plaine :

Monsieur le Maire,

Le projet qu'on appelle couramment « Mi-Plaine » est un projet structurant, annoncé en septembre 2020 dans le cadre de la présentation de la rénovation du groupe scolaire Mi-Plaine.

Vous avez annoncé le lancement d'études et de concertations. Nous avons eu une seule réunion publique de présentation de ce projet le 1er Juillet 2021.

Ce jour-là, vous avez publiquement :

- décrit l'étendue du projet : Gymnase, Ecole, Aménagement du quartier Mi-Plaine
- cité des entreprises accompagnant ce projet : FLORES, SAMOP, Hors Champs
- donné des dates et un objectif de livraison en 2026
- cité un budget prévisionnel de 17 M€

Vous avez également indiqué que le gymnase des Ayguinards serait démoli au profit de la reconstruction du gymnase de la Revirée.

Nous avons effleuré le sujet pendant ce fameux séminaire du 13 septembre 2021 consacrée au PPI car vous avez mis hors sujet les projets Mi-Plaine Ecole et Mi-Plaine Gymnase.

Le temps s'écoule, vous financez des études, le Conseil Municipal vote des budgets, des ajustements de budgets apparaissent preuve que ce projet avance, ... en tout cas consomme !

Nous n'avons pas constaté de concertation avec la population sur ce sujet, ni directement ni avec les unions de quartier, il n'y a pas d'information communiquée au Conseil Municipal.

Nous découvrons à la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire que le budget de cette opération est annoncé maintenant à 11 M€ et que des objectifs concernant notamment les gymnases ont été revus à la baisse.

- Qu'en est il finalement?
- Avez vous pris des options et quelles sont elles?
- Quelle suite allez vous donner à la concertation engagée en début d'année sur les bases de votre première intention

S'agissant d'un projet de cette importance, nous souhaitons avoir un point de situation régulièrement, suivant des modalités qui vous conviennent ; en commission démocratie, on nous a dit que cela devait être en commission écologie, pourquoi pas mais une instance dédiée serait préférable.

Nous vous en remercions.

Réponse de Monsieur le Maire apportée pendant le Débat d'Orientations Budgétaires :

Nous avons déjà partagé de nombreux éléments de réponse pendant le débat d'orientations budgétaires.

Mais pour y revenir dans le détail, effectivement au mois de juin 3 entreprises ont été sélectionnées pour accompagner la municipalité dans ses choix. Elles ont été mandatées pour faire le diagnostic des lieux, le recensement des besoins, identifier les enjeux et proposer des programmes réalistes et fonctionnels sur la base des grandes orientations des élus, à savoir : une exemplarité environnementale et écologique dans le bâti, des usages réinterrogés et innovants, maintenir les équipements municipaux, adapter la ville au changement climatique, augmenter la place du parc....

Pour ce faire elles ont rencontré des publics variés :

-Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, le maître d'œuvre urbain a réalisé une journée de concertation en juillet dernier durant laquelle il a pu rencontrer et échanger avec les services municipaux, représentants des acteurs culturels et associatifs présents sur le secteur (Hexagone, Horizons, association d'habitants).

Les programmistes mandatés pour travailler sur le groupe scolaire et les gymnases ont quant à eux recensé les besoins des usagers et utilisateurs du bâtiment exclusivement (liste non exhaustive : écoliers, parents d'élèves, professeurs, ATSEM, agents d'entretien, clubs / associations...).

Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place. La réunion publique de juillet nous a permis de partager les grandes orientations pour le projet.

L'ensemble des besoins récoltés a été chiffré et les premiers résultats des programmistes ont été présentés au comité de pilotage entre la mi-septembre et la mi-octobre. Les estimations étaient bien supérieures aux toutes premières, à savoir 9 millions d'euros pour la reconstruction d'un gymnase et 8 à 14 millions pour la reconstruction de l'école.

La synthèse des besoins a fait apparaître la rénovation ou reconstruction de 3800m² de surface utile.

Ces chiffrages ont coïncidé avec les débats que nous avons sur le plan pluriannuel d'investissements de la commune et ont amené notre équipe à choisir de réduire le budget initialement prévu pour le projet global Mi-Plaine en restreignant le volet urbain, en étudiant la possibilité de la rénovation des gymnases plutôt que leur destruction/reconstruction et en optimisant la rénovation/reconstruction du groupe scolaire dans une enveloppe de 11 millions d'euros. Ces choix sont récents, nous les avons présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

L'évaluation et la faisabilité de ces nouveaux scénarii sont cours, les rendus sont attendus pour la mi-janvier. Ils devraient permettre à la majorité municipale de valider la forme exacte du projet qui sera alors mise en œuvre et nous organiserons à ce moment-là une réunion d'informations plus détaillées pour les élus.

Si tous les éléments sont disponibles, nous envisageons également une Heure citoyenne sur ce sujet lors du conseil municipal de février.

Voici donc pourquoi nous n'avons pas pu tenir le planning idéal que nous nous étions fixé - aucune intention de cacher des éléments vous le comprendrez. La concertation avec les habitants aura bien lieu, mais lorsque les contours du projet auront été redéfinis. Je pense que personne ne nous tiendra rigueur d'avoir voulu tenir compte des éléments financiers progressivement confirmés, et redéfini le projet en fonction des ressources de la commune.

Question n°2 sur le Directeur du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) :

Monsieur le maire

Nous avons appris que le nouveau directeur du CRC est appelé à de plus hautes fonctions et si c'est bien pour lui nous le regrettons pour Meylan.

Alors que la vacance de ce poste se prolongeait anormalement dans le précédent mandat, Joëlle Hours avait insisté sur l'importance de pourvoir un tel poste avec un candidat de qualité.

L'année musicale est bien entamée avec de nouveaux projets et une bonne dynamique ; une vacance trop longue serait préjudiciable au travail fait.

- Pouvez vous nous dire si vous avez bien lancé le recrutement ?
- Y a t il des difficultés particulières à ce type de recrutement?
- Où en êtes vous dans le choix du candidat?

Nous vous remercions.

Réponse de Monsieur Jean-Pierre DESBENOIT :

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de saluer le travail effectué par le directeur du Conservatoire à Rayonnement Communal, qui a effectivement eu l'opportunité d'un poste plus élevé : directeur d'un Conservatoire à Rayonnement Régional, poste pour lequel il a été retenu, ce qui est bien la preuve qu'il est un directeur de très grande qualité. Ce qu'il a largement prouvé au cours des presque 2 années de présence chez nous : projet pédagogique, ouverture réussie d'une classe de théâtre, augmentation significative du nombre d'inscriptions malgré la période Covid.

Le recrutement de son remplacement au poste de chef de service Musique et Enseignements artistiques a été lancé en septembre avec dépôt des candidatures pour le 30 octobre. Une douzaine de candidatures ont été reçues et 4 candidats ont été reçus en jury le 16 novembre. Deux candidats ont été sélectionnés pour un deuxième jury.

Et oui, c'est un recrutement difficile : il s'agit d'un métier en tension, le concours étant rarement organisé, les exigences assez élevées en termes de profil (diplôme de l'enseignement supérieur, diplôme musical, grade de Professeur d'enseignement artistique chargé de direction, expérience du management, ceci afin d'une part d'assurer les missions demandées, d'autre part d'animer positivement une équipe composée de plus de 30 agents. D'où la difficulté d'avoir des candidats de bon niveau.

Monsieur le Maire reprend la parole afin de continuer avec quelques points d'information au conseil municipal :

- Transition énergétique: mardi 23 novembre à 18h à l'Hotel de Ville aura lieu une **réunion d'information organisée par l'ALEC sur l'utilisation du chauffage au bois** et les aides qui peuvent être reçues pour changer de cheminée. Pour rappel le chauffage au

bois est malheureusement l'une des sources majeures de pollution de l'air dans notre agglomération.

- **Habitat participatif au château de Rochasson** : atelier pour les porteurs de projet intéressés ce jeudi 25 novembre à 18h30 à la Maison de la Clairière.
- **Energ'Y Citoyennes** : chacune et chacun peut contribuer financièrement au développement de l'énergie photovoltaïque sur la commune en investissant dans la société Energ'Y Citoyennes, partenaire avec qui vont être installés des panneaux solaires sur la Maison de la Musique.
- **Métropole apaisée** : les panneaux signalétiques liés à l'entrée de Meylan dans le dispositif de Métropole apaisée ont été posés ces derniers jours. Dans une volonté d'apaisement et de sécurisation, les 30km/h deviennent la règle et 50km/h l'exception.
- **Conseil municipal d'avril** : en raison du premier tour des élections présidentielles, le conseil municipal d'avril sera décalé au **mardi 12 avril**

Monsieur le Maire annonce la fin de la séance du conseil municipal et remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la préparer.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 20 décembre.

La séance est levée à 23h37.